



PREFET DU GARD

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
*Installations classées pour la protection de l'environnement*

**Projet de renouvellement de l'autorisation d'exploiter et extension d'une carrière de calcaire  
présentée par la Société « les carrières de Montdardier »**

**COMMUNE DE MONTDARDIER**

Par arrêté préfectoral n°201609031 du 12 septembre 2016, l'enquête publique susvisée est ouverte en mairies de Montdardier et d'Avèze, **pendant 37 jours consécutifs, du mardi 11 octobre 2016 au mercredi 16 novembre 2016 inclus**, en vue d'autoriser à la Société « les Carrières de Montdardier » le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et extension d'une carrière de calcaire sur le territoire de la commune de Montdardier.

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de M. Joël SERRA, gérant de la Société « les Carrières de Montdardier » au 04.67.81.23.34

Le présent avis et les dossiers annexés à la demande d'autorisation d'exploiter, notamment l'évaluation environnementale, l'étude d'impact et l'étude de dangers, sont consultables sur le site internet départemental de l'État du Gard ([www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr))

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête destiné à recevoir les observations du public, seront déposés durant cette période en mairies de Montdardier et Avèze pour être tenues à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :

- Montdardier : le mardi, le mercredi et le vendredi de 14h00 à 18h00.
- Avèze : du lundi au mercredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00  
le jeudi de 8h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00  
le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00

Madame Hélène DUBOIS DE MONTREYNAUD est désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le tribunal administratif de Nîmes et Monsieur Pierre COCHAUD, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur siègera en mairies de Montdardier (30120) et d'Avèze (30120), il recevra personnellement les personnes intéressées :

- **MONTDARDIER, le mardi 11 octobre 2016 de 14h00 à 17h00**
- **AVEZE, le samedi 5 novembre 2016 de 09h00 à 12h00**
- **MONTDARDIER, le mercredi 16 novembre de 15h00 à 18h00**

Les observations, propositions et contre-propositions du public seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur. Celles-ci pourront être adressées par écrit, en mairies de Montdardier ou d'Avèze, sièges de l'enquête publique et seront annexées aux dits registres.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le présent avis sera affiché par les soins du demandeur sur le site et sur chacune des voies d'accès. Il sera également affiché en mairies de Montdardier, Avèze, Molières-Cavaillac, Le Vigan, St Bresson, Pommiers, Arre et Blandas.

A compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant la durée d'un an, en mairies de Montdardier, d'Avèze, à la Sous-préfecture du Vigan (bureau des procédures environnementales), ainsi que sur le site internet départemental de l'État dans le Gard.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du bureau des procédures environnementales de la Sous-préfecture du Vigan, dès la publication de cet avis.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté préfectoral de refus.

Le Sous-préfet du Vigan, Gilles BERNARD.